



LUXEMBOURG
**TOURISM
AWARDS**

L'art de recevoir

La Direction générale du tourisme lance les Luxembourg Tourism Awards 2021. Une initiative qui célèbre l'hospitalité, la culture et l'innovation pour mettre en valeur la diversité et la qualité de l'offre touristique au Grand-Duché.

VISIT 
LUXEMBOURG

Pourquoi les « Tourism Awards »

A travers ce prix, il s'agit de **récompenser les acteurs du tourisme** dans leurs secteurs respectifs pour **contribuer à la relance de l'activité** d'une part, et de mettre en lumière la **qualité de la destination du Luxembourg**, pays cosmopolite au cœur de l'Europe.

C'est sur la base de critères définis qu'un jury multidisciplinaire révélera l'ensemble des lauréats, puis les finalistes et les gagnants par catégorie sur un projet présenté.

UNE VITRINE POUR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU PAYS

Nous souhaitons montrer la richesse d'un secteur d'activité qui répond à des attentes diverses en matière de tourisme. Il fait preuve en permanence d'une grande adaptabilité pour attirer une clientèle étrangère tout comme locale, surtout pendant la pandémie de COVID-19.

L'offre touristique nationale est continuellement adaptée et améliorée afin d'augmenter son attractivité, nous voulons saluer cet effort et cet engagement.

Les Tourism Awards 2021

REFLET D'UN SECTEUR EN QUÊTE D'EXCELLENCE

Ces Tourism Awards s'articulent autour de la **notion « d'excellence »** et concernent **des projets qui ont été développés et mis en place afin d'améliorer l'offre touristique déjà existante au cours des trois dernières années.**

L'offre touristique du Luxembourg s'est développée au fil des ans pour atteindre non seulement **un niveau élevé de qualité et de variété** des prestations mais également une **dynamique en terme d'innovation** qui a permis de répondre à une clientèle riche en diversité.

Les Luxembourg Tourism Awards ont pour vocation **de rendre compte de cette capacité à exceller, à s'adapter aux attentes particulières en matière de tourisme et à enrichir l'offre et les services existants.**

Ainsi, pour traduire la richesse de l'offre touristique, les catégories définies permettent aux acteurs du secteur de se reconnaître largement dans ces dernières et de pouvoir concourir.

La période d'éligibilité pour les soumissions a été étendue aux années 2018, 2019 et 2020 afin de ne pas limiter les possibilités de participation et accueillir de nombreux participants et ainsi montrer la **richesse d'un secteur dynamique et novateur.**

L'art de vous récompenser

"La plus grande récompense de nos efforts n'est pas ce qu'ils nous rapportent, mais ce qu'ils nous permettent de devenir".
~ John Ruskin

Chaque projet est unique et impactant, surtout dans cette édition qui veut mettre à l'honneur les efforts entrepris pour faire vivre l'offre touristique dans un contexte difficile. Ainsi, les Tourism Awards décerneront plusieurs prix pour valoriser les perspectives les plus prometteuses.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES REPRÉSENTÉES

Hôtel

Camping

Gîte, Bed&Breakfast,
Auberge de jeunesse

Infrastructure (musée, place de jeu,
parc d'aventures etc.)

Service touristique (service voiturier,
promenades de chien etc.)

Offre touristique digitale

Offre gastronomique hôtel-restaurant

PRIX DÉCERNÉS

**Un Prix d'Excellence
et un Coup de cœur
par catégorie**

**Un Prix Commune
Méritante toutes
catégories confondues**

**Coup de cœur du
public toutes catégories
confondues**

(vote via le site internet www.tourismawards.lu)

Le règlement

LUXEMBOURG TOURISM AWARDS 2021

1. LE CONCOURS

Luxembourg Tourism Awards 2021 est un concours qui vise à récompenser les acteurs du milieu touristique pouvant présenter une réalisation portant sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou sur l'amélioration d'une offre touristique existante. La réalisation présentée doit être destinée à apporter une valeur ajoutée tangible, mesurable ou démontrable et sa réalisation doit se situer dans les années 2018, 2019 ou 2020.

Les projets soumis au concours doivent impérativement être existants et opérationnels. Tous les projets ayant été réalisés dans les années 2018, 2019 et 2020 peuvent être soumis au concours. Des projets, idées ou concepts en cours de réalisation ou en phase de planification sont exclus du concours.

Le concours est divisé en sept catégories :

- Hôtel
- Camping
- Gîte, Bed & Breakfast, Auberge de jeunesse
- Infrastructure (musée, place de jeu, parc d'aventures etc.)
- Service touristique (service voiturier, promenades de chien etc.)
- Offre touristique digitale
- Offre gastronomique hôtel-restaurant

Chaque soumissionnaire peut introduire une soumission dans une ou dans plusieurs catégories.

Pour chaque soumission, le soumissionnaire se voit attribuer un numéro ID, propre à sa soumission. Ce numéro ID doit être indiqué lors de toute correspondance.

2. L'ORGANISATEUR

La Direction générale du tourisme du Ministère de l'Économie (ci-après: «Organisateur») organise le concours nommé Luxembourg Tourism Awards 2021 (ci-après: «LTA 2021»).

3. LES SOUMISSIONNAIRES

Est éligible à une soumission, toute société commerciale, fondation, établissement public, association sans but lucratif, administration communale ou personne physique étant active dans le domaine du tourisme

et ayant son activité principale et son siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

4. LA DURÉE DU CONCOURS

Le concours est limité dans le temps. La date d'ouverture du concours, son déroulement dans le temps et la date de sa clôture peuvent être consultés sur le site internet www.tourismawards.lu.

5. LE JURY

L'Organisateur établit un jury composé de 5 personnes. La soumission remplissant les conditions définies aux points 1. et 3. du présent règlement reçoit le statut de lauréat. Parmi les lauréats, le jury sélectionne jusqu'à cinq finalistes par catégorie, ceci en application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2021» qui peut être consulté sur le site internet www.tourismawards.lu. L'Organisateur informe les lauréats sur leur statut de finaliste. La sélection et les évaluations du jury ne sont pas remises aux soumissionnaires. Après l'avoir prévenu au préalable, l'Organisateur se réserve le droit de rendre visite au soumissionnaire afin de pouvoir éventuellement évaluer sur place le projet soumis, voir le document «Annexe au règlement des LTA 2021» qui peut être consulté sur le site internet www.tourismawards.lu.

Le jury est dirigé par un président qui est désigné parmi les membres du jury le jour de la première délibération et qui a pour mission de veiller au bon fonctionnement des délibérations. En cas d'égalité des votes, la voix du président est prépondérante.

Le jugement du jury est définitif et sans possibilité de faire appel.

6. LES CRITÈRES DE JUGEMENT

Les critères de jugement sont basés sur la grille d'évaluation repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2021». Ces critères sont applicables aux lauréats et aux finalistes.

7. LES AWARDS

En application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2021», le jury choisit un gagnant par catégorie. Le gagnant d'une catégorie se voit attribuer le prix d'Excellence dans cette catégorie.

Le jury peut décerner un prix Coup de cœur par catégorie.

Les gagnants du prix d'Excellence et du prix Coup de cœur reçoivent une plaque qui peut être apposée à l'entrée de leur établissement où à un emplacement adapté. Les gagnants du prix d'Excellence et du prix Coup de cœur reçoivent un trophée.

Les lauréats, les finalistes et les gagnants sont publiés avec leurs projets sur le site internet des LTA 2021 www.tourismawards.lu.

Les lauréats, les finalistes et les gagnants reçoivent un label LTA 2021. Ce label est destiné à leur communication d'entreprise dans le but de pouvoir renseigner sur leur statut au sein des LTA 2021. Le label LTA 2021 peut être utilisé sur les supports qu'ils détiennent, par exemple dans la signature d'e-mail, dans des magazine d'entreprise, sur leur site internet, sur les réseaux sociaux et sur leur matériel de promotion. L'utilisation graphique du label LTA 2021 est régie par la charte graphique des LTA 2021 et sera communiquée aux lauréats, finalistes et gagnants lors de l'obtention de leur statut respectif.

Les finalistes et les gagnants peuvent utiliser le logo du LTA 2021 à des fins publicitaires pendant deux ans à partir de la date de la publication des gagnants du LTA 2021.

Un prix spécial Commune méritante est décerné par le jury au meilleur projet soumis par une Administration communale. La sélection pour le prix spécial Commune méritante se fait toutes catégories confondues en application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2021».

Un prix spécial Coup de cœur du public est décerné au projet qui obtient le plus grand nombre de votes sur le site internet www.tourismawards.lu. En cas d'égalité de votes, le jury choisit le gagnant en application des critères repris dans le document «Critères d'appréciation LTA 2021».

8. LES SOUMISSIONS

Pour qu'une soumission soit recevable, elle doit remplir les conditions définies aux points 1. et 3. du présent règlement et les documents accompagnant la soumission doivent être téléchargés sur le site www.tourismawards.lu avant la clôture des soumissions.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la période de soumission. Toute prolongation de ladite période sera annoncée sur le site www.tourismawards.lu.

Le formulaire de dépôt des soumissions est disponible en ligne sur le site internet www.tourismawards.lu. Il peut être complété en anglais, en français ou en allemand.

Toute correspondance adressée à l'Organisateur doit porter impérativement le numéro de référence ID qui figure sur l'e-mail de confirmation que le soumissionnaire reçoit après avoir complété la soumission en ligne sur www.tourismawards.lu.

Le soumissionnaire est responsable de l'exactitude des données fournies par lui pendant le concours. L'information donnée doit être véridique.

Il n'existe aucun droit de participation au concours.

Les œuvres et documents déposés ne sont pas retournés au soumissionnaire. Le cas échéant, les différents documents déposés, relatifs à la réalisation, ne peuvent être soumis par le soumissionnaire sans l'accord du propriétaire légal.

9. AUTORISATION D'UTILISATION DU MATÉRIEL SOUMIS

Le soumissionnaire donne expressément son accord à ce que l'Organisateur puisse utiliser lui-même et mettre à disposition le matériel soumis à toute institution et organisme lié à l'Organisateur (comme par exemple Luxembourg for Tourism, les offices régionaux de tourisme, le Luxembourg City Tourist Office etc.) à des fins de reproduction et d'affichage public (comme par exemple sur des brochures, des affiches, des communiqués de presse, des sites internet, les réseaux sociaux etc.) et ce sans dédommagement pour le soumissionnaire. Au cas où une photographie ou un document fait référence à d'autres personnes, le soumissionnaire devra avoir obtenu l'autorisation de ces personnes afin de permettre à l'Organisateur d'utiliser cette photographie ou ce document.

L'Organisateur se réserve le droit d'enregistrer, de filmer, de photographier et de publier tout contenu en relation avec une cérémonie de remise des prix.

10. DÉSISTEMENT, ANNULATION ET EXCLUSION DU CONCOURS

Le soumissionnaire peut se désister jusqu'au jour même

de la clôture des inscriptions, sauf incident de force majeure, par e-mail à l'adresse info@tourismawards.lu en mentionnant le numéro de référence ID qui lui a été attribué lors de sa soumission en ligne.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au concours à tout moment sans préavis et sans donner de raison. L'Organisateur fait usage de cette option notamment si la bonne exécution du concours ne peut être garantie pour des raisons techniques (par exemple virus dans le système informatique, manipulation ou erreurs matérielles ou logicielles) ou pour des raisons juridiques. Au cas où moins de dix candidats qualifiés s'inscrivent, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le concours.

En cas de violation des règles du concours, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure des soumissionnaires. Est également exclu tout soumissionnaire qui donne de fausses informations ou qui obtient un avantage par manipulation.

Le jury et les membres de leur famille ainsi que les employés de l'Organisateur et les membres de leur famille sont exclus de la participation.

11. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies sont exclusivement traitées par l'Organisateur en vue de la participation au concours. Les données sont traitées de façon strictement confidentielle et en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Elles ne seront pas communiquées à des destinataires tiers, sauf instruction spécifique du soumissionnaire et sous réserve des prescriptions légales ou réglementaires applicables.

Les données à caractère personnel seront conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité pour lesquelles elles sont traitées. Conformément au RGPD, le soumissionnaire dispose d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, à l'effacement et à la portabilité sur les données à caractère personnel le concernant, ainsi que d'un droit à la limitation et/ou d'un droit d'opposition au traitement de ses informations en envoyant sa demande à l'adresse suivante : Ministère de l'Économie, Direction générale du tourisme, 19-21 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

12. PARTICIPATION AU CONCOURS ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout dépôt de soumission implique l'acceptation pure et simple du présent règlement tel quel, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par l'Organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Aucune contestation ne pourra être formulée.

13. DÉPÔT LÉGAL

Le présent règlement est consultable sur www.tourismawards.lu. En cas de circonstances exceptionnelles, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, en tout ou en partie, à condition d'en informer les participants par une annonce sur www.tourismawards.lu.

Comment participer aux « Tourism Awards »

Participez en ligne en soumettant votre projet portant sur les trois dernières années et contribuez à la relance de votre activité et du secteur touristique.

COMMUNICATION EXTERNE

Site officiel
tourismawards.lu

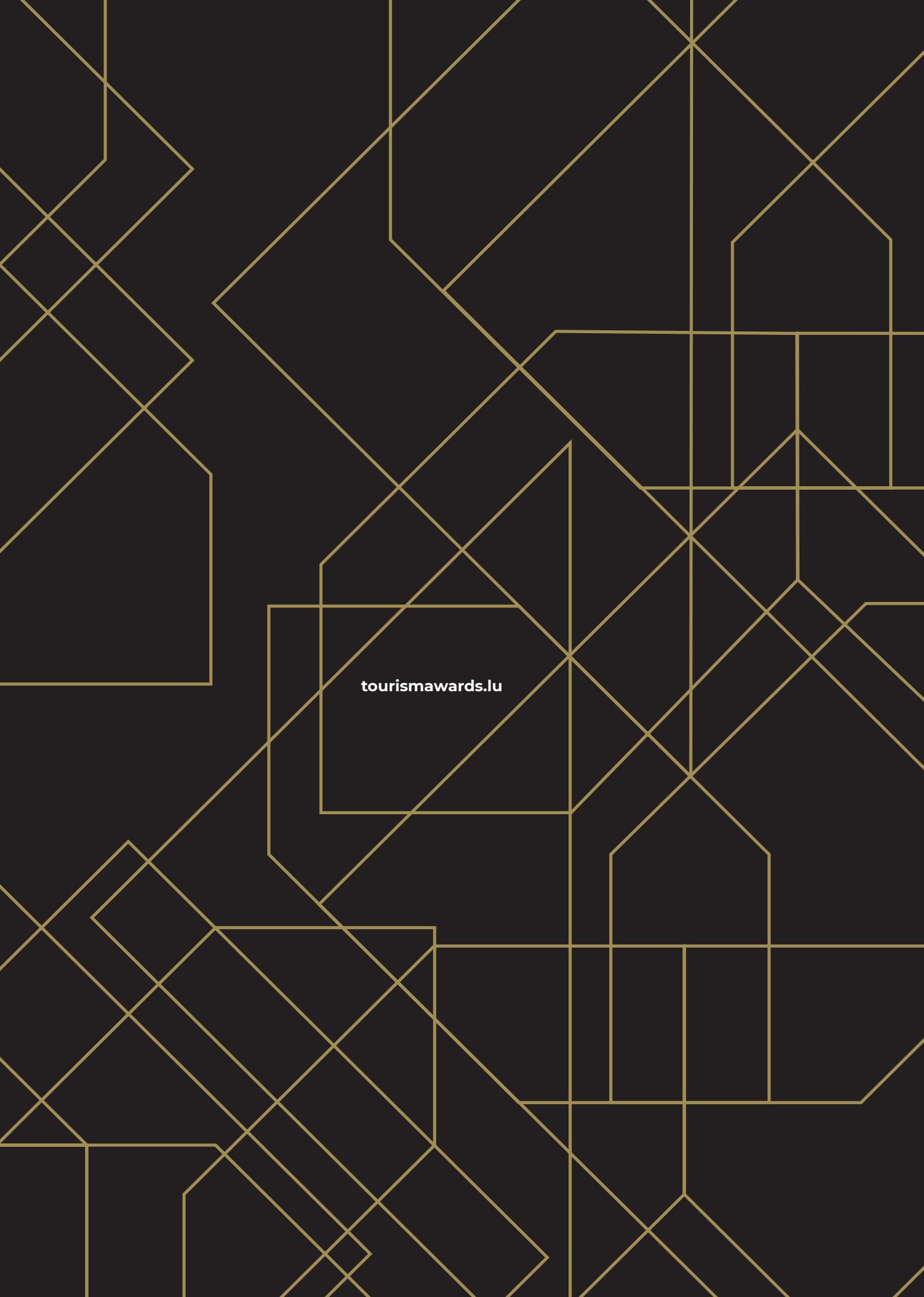
Email
info@tourismawards.lu



LUXEMBOURG
**TOURISM
AWARDS**



VISIT
LUXEMBOURG



tourismawards.lu